

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 001-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame EL HAJOUI Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame DARMOCHOD Yolande, Monsieur JEGOU Serge, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine et Madame SCHEYDER Mireille.

Excusées : Madame GOMEZ Elisabeth, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame DA SILVA Alisson.

Absente : Madame SINDAYIGAYA Marguerite

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CCAS DU BUDGET 2025

Vu les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les compétences du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire du CCAS doit avoir lieu avant l'examen du Budget Primitif 2025,

CONSIDERANT que le DOB est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sa vocation est d'éclairer les choix qui détermineront les priorités budgétaires et l'évolution financière du CCAS,

CONSIDERANT que pour les CCAS de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), suite à la mise en œuvre de la M57, précisant l'évolution des dépenses et des recettes en section de fonctionnement comme en section d'investissement ainsi que les objectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire doit présenter les principales orientations qui sont retenues dans le budget primitif 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu la présentation des orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

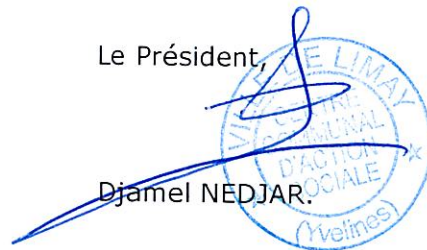
DECIDE à l'unanimité :

- ✓ De dire qu'un débat a eu lieu sur la politique budgétaire d'ensemble exposée,
- ✓ D'approuver les principes présentés lors de la tenue des débats et du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2025 ci-annexé.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affiché : le 25/03/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur le rapport d'orientation budgétaire 2025

Date de transmission de l'acte : 25/03/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/03/2025

Numéro de l'acte : DELIB001-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20250319-DELIB001-2025-DE

Date de décision : 19/03/2025

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.2. Aide sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE CCAS 2025

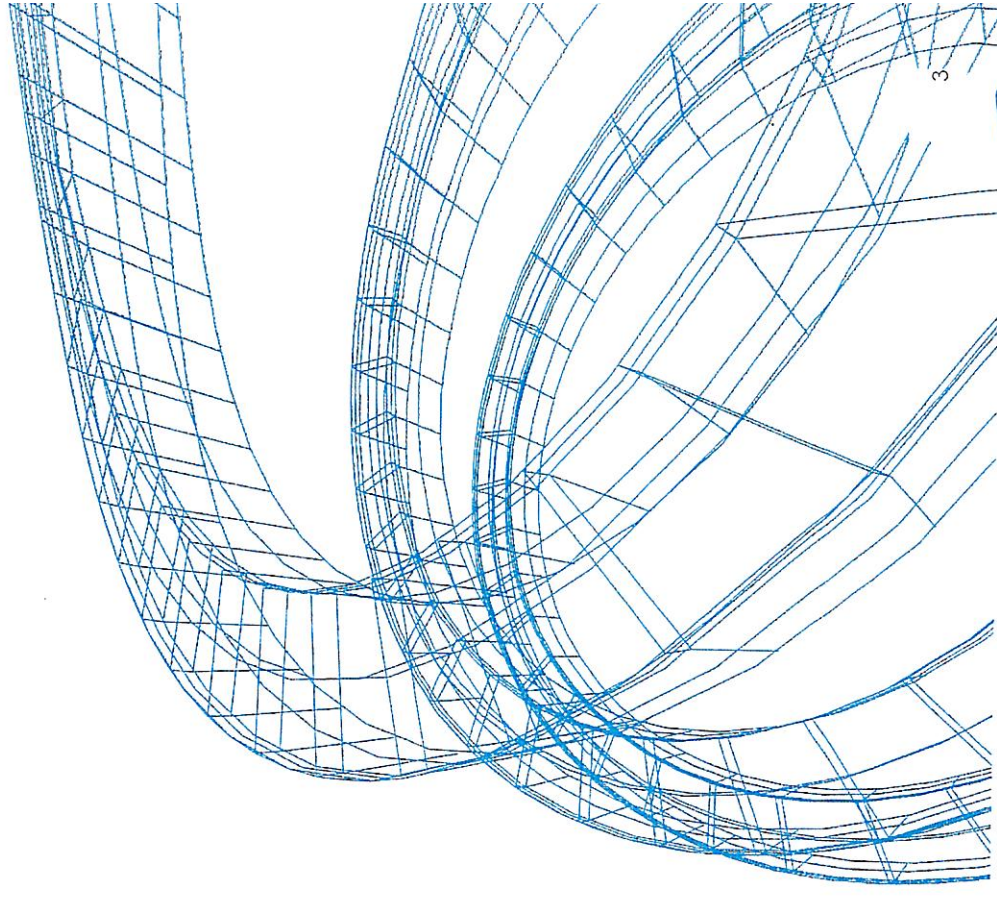
CCAS de LIMAY

19/03/2025

TABLe DES MATIÈRES

01	INTRODUCTION	3
02	CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE	6
	2.1 L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	7
	2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES	14
03	LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS DE LIMAY	18
	3.1 ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2024	19
	3.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CCAS PROVISoire	24
04	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025	28
	4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN	29
	4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
	4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36

INTRODUCTION



1.1. INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sa vocation est d'éclairer les choix qui détermineront les priorités budgétaires et l'évolution de la situation financière du CCAS. (Centre Communal d'Action Sociale).

Suite à la mise en œuvre de la M57 au 1^{er} janvier 2024, **le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** doit être présenté au Conseil d'Administration dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT. Il vise à compléter **l'information économique et financière de l'assemblée délibérante dans la perspective du vote ultérieur du budget et constitue à ce titre une étape fondamentale du cycle budgétaire.**

Le contenu du ROB définit notamment par l'article D.2312 du CGCT qui prévoit que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport comprend principalement :

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les relations financières entre la collectivité et son intercommunalité
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget.** On retrouve notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte en outre des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (évolution de la masse salariale).

1.1. INTRODUCTION

Le ROB est aussi l'occasion de positionner la collectivité dans un environnement territorial élargi en présentant les éléments de contexte susceptibles de l'impacter et d'exposer la situation financière de la collectivité ainsi que ses choix budgétaires et les projections financières en résultant.

La loi prévoit également que le rapport relatif au DOB est mis en ligne dans des conditions garantissant gratuité et facilité d'accès par le public pour consultation comme pour téléchargement. Cette mise à disposition du public intervient dans un délai d'un mois à compter de la date du débat d'orientations budgétaires en Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé ci-après le rapport d'orientations budgétaires 2025 qui permettra au Conseil d'Administration de débattre.

Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur les données estimées (clôture budgétaire en cours) et sont donc susceptibles d'évoluer.

02

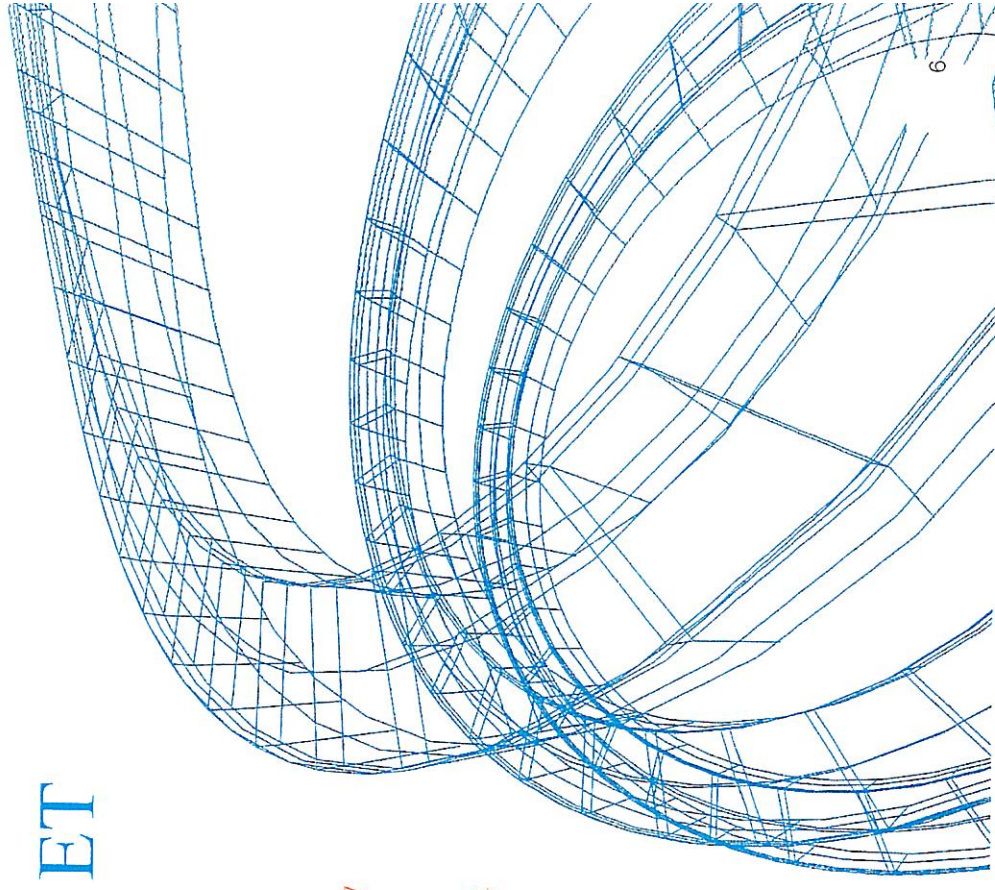
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE

2.1 L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS
MACROÉCONOMIQUES

7

2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

14



2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Sur le plan international:

En septembre 2024, l'économie mondiale montrait des signes de reprise avec une croissance modérée et une inflation en baisse. Selon l'OCDE, la croissance mondiale a été soutenue au premier semestre de 2024. La croissance mondiale est estimée à 3,2% pour 2024 avec une légère augmentation prévue pour 2025 (3,5%). L'activité mondiale est principalement tirée par les économies émergentes, malgré le ralentissement de la Chine. Dans les pays avancés, la croissance reste dynamique aux Etats-Unis et plus modérée et variée dans la zone Euro. Par exemple: l'Allemagne affiche une croissance stagnante, tandis que l'Espagne montre une dynamique plus forte. Les tensions géopolitiques accrues constituent un risque majeur pouvant affecter ces prévisions.

Ce contexte international influence forcément les indicateurs de l'économie française, que le gouvernement a pris en compte dans l'élaboration du budget 2025 de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales. Les décisions de la BCE (Banque Centrale Européenne) concernant la baisse ou non des taux directeurs ont un impact direct sur la dette des collectivités, surtout pour les communes qui, à ce stade du mandat doivent financer la réalisation de leur programme d'investissement.

Sur le plan national:

L'économie française devrait enregistrer une croissance de 1,1% en 2025 selon l'INSEE et 0,9% selon la Banque de France. L'évolution de la situation politique et budgétaire en France constitue un aléa important, tout comme les tensions géopolitiques et commerciales sur le plan international.

Les deux institutions ne prévoient pas de rebond de l'activité en 2025.

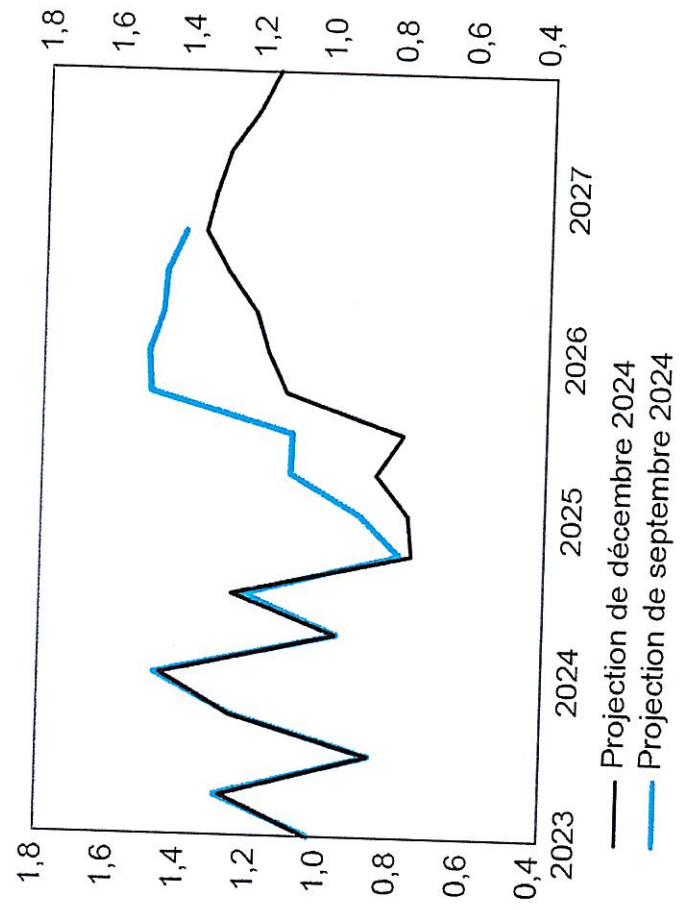
2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Produit Intérieur Brut

Selon l'INSEE, la France, déjà pénalisée au même titre que d'autres pays européens par la faiblesse de l'investissement liée à des conditions d'emprunt restrictives, de même qu'une consommation ralentie et un niveau d'épargne élevé, **pâtit depuis l'été 2024 d'une forte incertitude politique et budgétaire.**

Le PIB a stagné au 4^{ème} trimestre (0,00%), par contre-coup des Jeux Olympiques qui avaient soutenu l'activité durant l'été puis devrait croître au 1^{er} semestre 2025 (+0,2%).

La Banque de France, anticipe une reprise décalée à 2026 et 2027. Après un ralentissement en 2025 (+0,9%), la croissance serait plus soutenue en 2026 et 2027 (+1,3% chaque année) liée à un regain des consommations des ménages, et une reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente des taux d'intérêt.



Croissance du PIB réel

Source: Insee jusqu'au 3^{ème} trimestre 2024

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

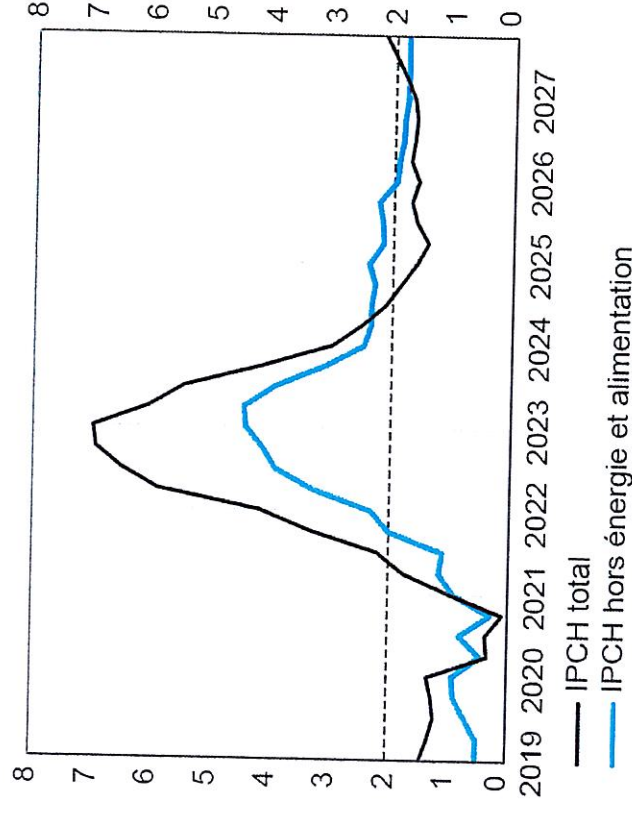
Inflation

L'inflation poursuit son repli, passant de +4,2% au dernier trimestre 2023 à +2,5% au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à 2,7% en juillet et +2,2% en août. Pour autant, l'instabilité géopolitique mondiale laisse planer un risque de remontée de l'inflation.

Pour l'avenir, l'évolution des prix sera marquée par la baisse annoncée du coût de l'énergie. L'inflation des services a entamé sa décrue et devrait poursuivre son repli. Au total, la projection de l'inflation publiée par la Banque de France pour 2024 s'établit à +2,5%.

En 2025, la prévision d'inflation serait confirmée à la baisse à +1,5% et 1,7% pour 2026.

En dépit du ralentissement de l'inflation annoncé pour 2025, les dépenses des collectivités resteront impactées par les prix élevés des derniers exercices qui ont été contractualisés dans les marchés encore en cours. De plus, le « panier du maire » qui est un indice spécifique aux achats des collectivités est toujours supérieur à l'inflation.



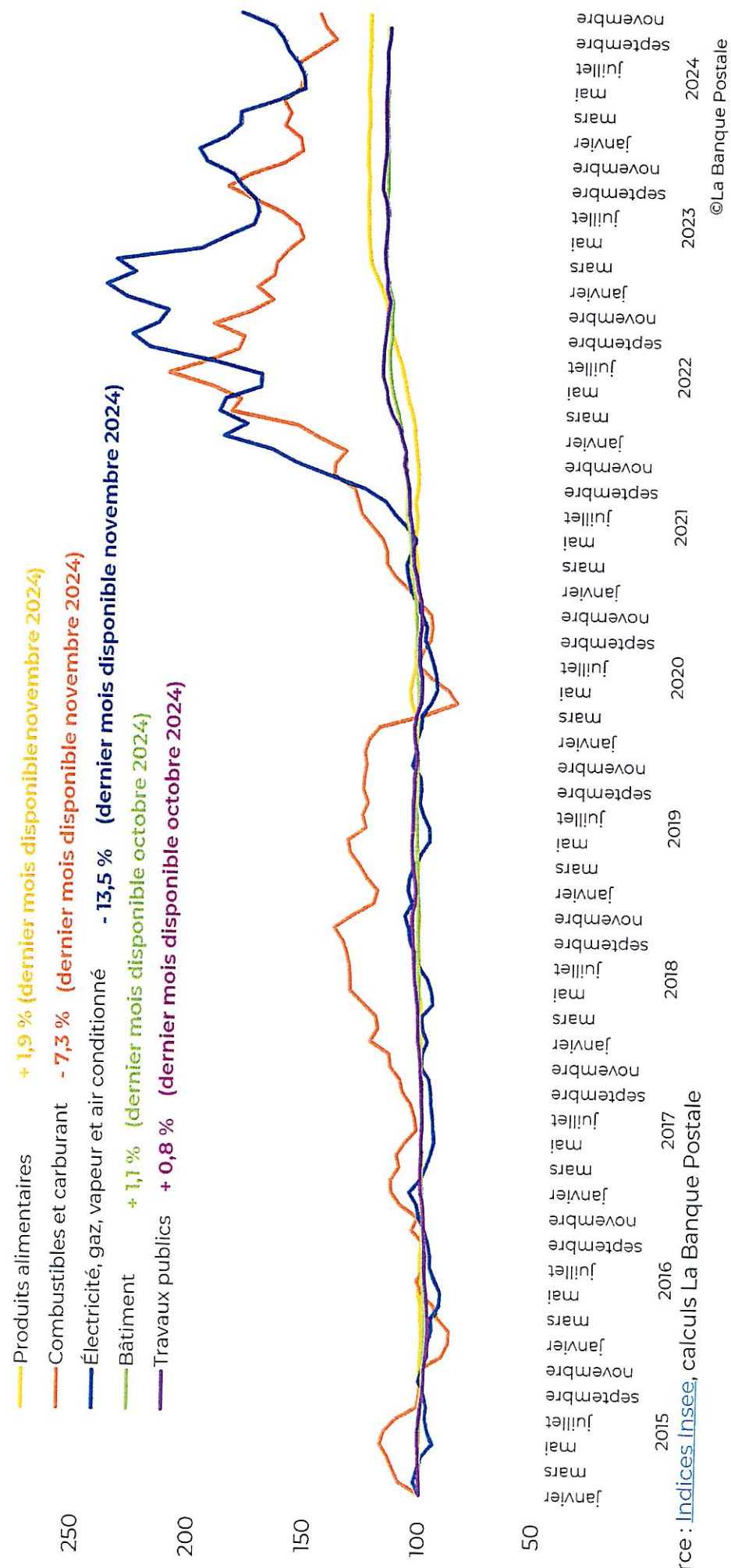
Indice des prix à la consommation harmonisé

Source: Insee jusqu'au 3^{ème} trimestre 2024

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Chômage

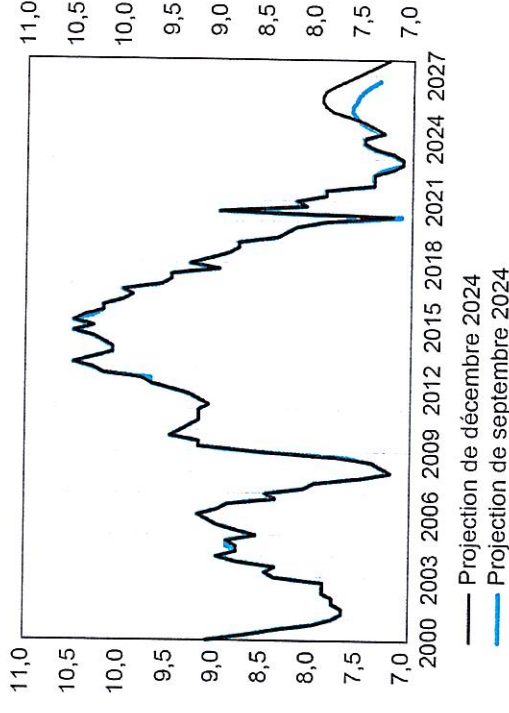
Concernant les prévisions sur l'emploi, la Banque de France estime que le taux de chômage remonterait à 7,6% en 2025 avant de reprendre une légère décline grâce à la reprise de l'activité pour s'établir à 7,3% fin 2026.

Déficit et Dette publique

Les finances publiques sont caractérisées en 2024 par un déficit public inédit depuis la crise économique de 2008, atteignant 157 Milliard d'euros soit 5,6% du PIB et pouvant montant à 6,2% en 2025 selon les prévisions du Trésor français, un niveau bien supérieur aux règles européennes (Traité de Maastricht) fixant le déficit à 3% du PIB.

Cette hausse du déficit public contribue à l'augmentation du stock de dette publique qui s'établit à la fin du premier trimestre 2024 à 3 160 Milliards d'euros. En pourcentage de PIB, cela représente 110,7% loin des critères de Maastricht fixés à 60%.

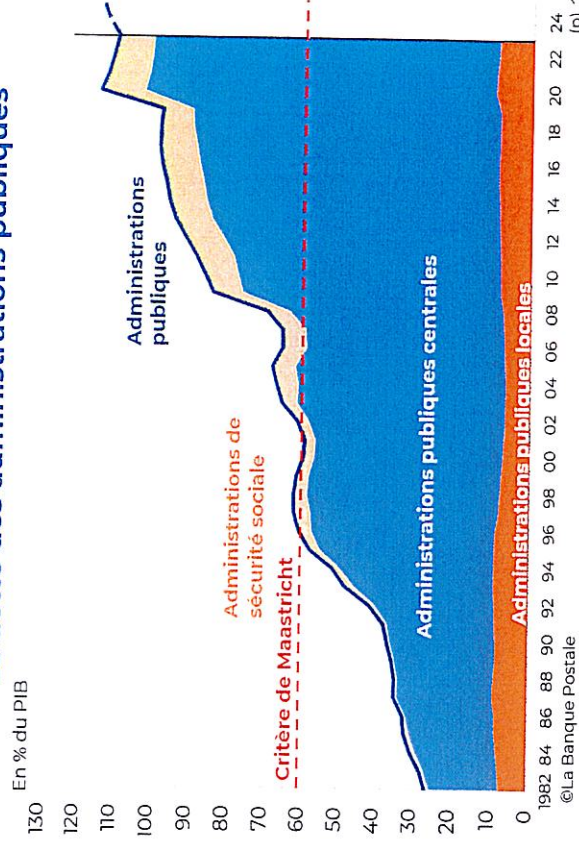
Dans ce contexte, la volonté du gouvernement de mettre à contribution les collectivités locales aura un effet pénalisant pour la capacité à investir alors que de nombreux investissements sont déjà contractualisés.



Taux de chômage

Source: Insee jusqu'au 3^{ème} trimestre 2024

La dette des administrations publiques

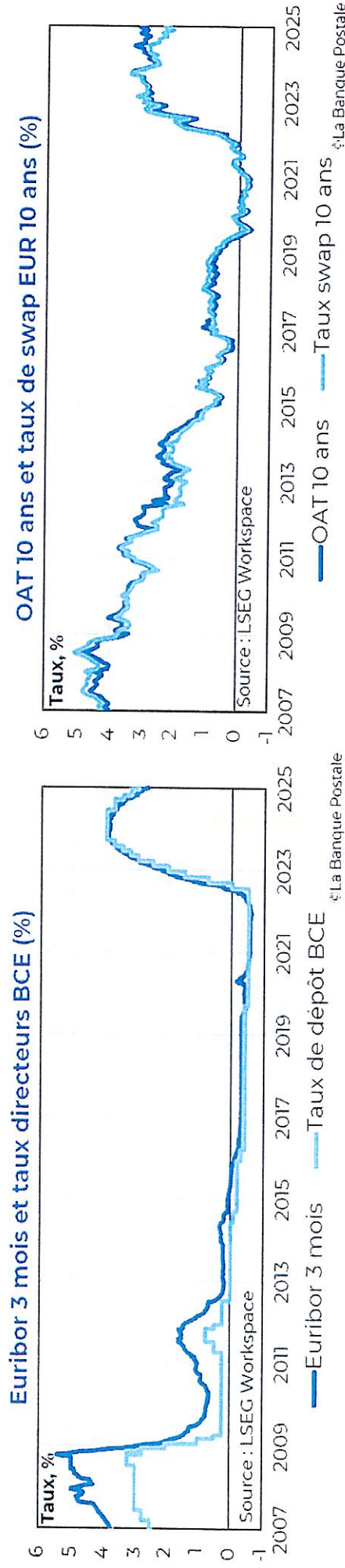


2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Taux d'intérêt

La baisse de l'inflation en lien avec la baisse des taux directeurs de la banque Centrale Européenne (BCE) ont permis un léger repli des taux d'intérêts, enclenché en 2024 et poursuivi en 2025. Au regard des courbes, les taux courts subissent une réelle baisse afin de s'établir autour des 2%, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance.

Les prévisions présentent, par contre, une certaine stabilité des taux longs autour de 3%. Ces tendances à la baisse constituent des éléments intéressants pour les collectivités et notamment Limay au regard des besoins de financement à venir.



02

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS
MACROÉCONOMIQUES

2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

14

2.2. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

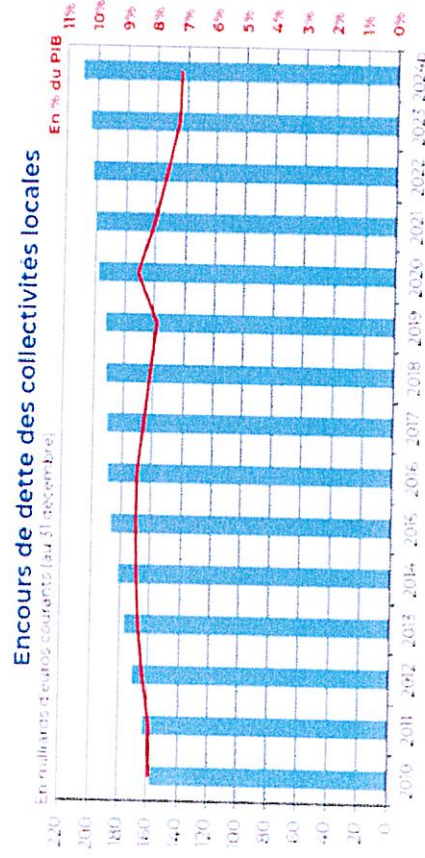
Loi de Finances 2025

- Depuis le 15 janvier 2025, le Sénat a repris l'examen du projet de Loi de Finances pour 2025. Faute d'accord entre les deux chambres, une Commission mixte paritaire (CMP) s'est réunie le 30 janvier 2025. Le vote du texte issu de la CMP prévu le 3 février à l'Assemblée nationale et le 7 février au Sénat a finalement été adopté.
- En effet, après le recours à l'article 49.3 de la Constitution pour le vote du Projet de Loi de Finances pour 2025 et suite au rejet de la motion de censure déposée, la Loi de Finances pour 2025 a été définitivement adoptée par le Parlement le 6 février 2025.
- **Les principaux points concernant les collectivités locales sont les suivants :**
 - Gel de la TVA versée aux collectivités locales concernées (dont les EPCI à fiscalité propre en contrepartie de la suppression de la THRP et CVAE), permettant d'économiser 1,2 milliards d'euros à l'Etat ;
 - **Conservation du taux de FCTVA au même niveau que le taux 2024 ;**
 - Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) les plus favorisées, soit environ 2099 collectivités selon Bercy. Ce dispositif permettra de mettre en réserve environ 1 Mds € (dont 500 M€ pour le bloc communal) ;
 - **Mise à jour de la valeur forfaitaire de la Taxe d'Aménagement**
 - **Hausse de l'enveloppe de DSU et DSR: 290M€**
 - **Hausse de l'enveloppe de la DGF de 150M€ en prélèvement sur le montant de la DSIL ;**
 - **Diminution de la DCRTP de 429M€ et diminution des FDPTP de 58M€.**
 - Baisse du Fonds Vert de 1,35 milliards d'euros ;
 - **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 1,7%**
 - **Hausse des cotisations patronales CNRACL**
 - **Fraction de correction des potentiels fiscaux/financiers et de l'effort fiscal**
 - Enfin, la Loi de Finances prévoit un déficit de 5,4% du PIB et une croissance de 0,9% et une inflation de 1,4%

2.2. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

Bilan estimé des finances locales 2024

- Le contexte des finances locales est marqué, en 2024, par un **recul du niveau des épargnes brutes toutes strates de collectivités confondues** (avec néanmoins un recul moins fort pour les EPCI). Les dépenses de fonctionnement évoluent plus rapidement que les recettes de fonctionnement, accentuant ainsi l'effet ciseaux pour les collectivités et EPCI. Ce constat pose dès lors la question de la soutenabilité financière des collectivités territoriales face à leurs encours de dette.
- Parallèlement, **le niveau des investissements est resté soutenu en 2024** et notamment pour les EPCI à fiscalité propre, avec un investissement de +9,3% par rapport à 2023.
- L'encours de dette augmente pour toutes strates de collectivités confondues mais représente autour de 7% du PIB, avec une tendance à la baisse depuis 2021.



Finances des régions & collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*			
Recettes de fonct.	31,4 Md€		+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5 Md€		+3,8%
Épargne brute	5,8 Md€		-5,1%
Investissement**	14,3 Md€		+4,6%
Encours de dette	37,1 Md€		+4,9%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*			
Recettes de fonct.	99,5 Md€		+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€		+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€		-7,8%
Investissement**	29,2 Md€		+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€		+1,4%

Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*			
Recettes de fonct.	53,7 Md€		+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6 Md€		+3,8%
Épargne brute	7,1 Md€		-3,5%
Investissement**	13,1 Md€		+9,3%
Encours de dette	30,3 Md€		+3,1%

* La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2024

Organisation du CCAS

- Le CCAS est un établissement public.
- L'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.
- Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants:
 - La lutte contre l'exclusion
 - L'accompagnement des familles en difficulté économique
 - L'accès aux droits et la domiciliation
 - La prévention à la perte d'autonomie et l'animation pour les seniors
 - La prise en charge des seniors à la Résidence Autonomie Jeanne BELFORT
 - La prise en charge des enfants et jeunes dans le cadre de la Réussite Educative
 - Le lien social
- Les différentes actions et services déjà menés par le CCAS:
 - La Maison France Service
 - Le Point Justice
 - Le service social (domiciliation, aides facultatives du CCAS, suivi individuel)
 - Le service seniors (portage de repas, instruction des demandes d'aides sociales légales, carte de transport, ateliers, sorties, banquet, goûter)
 - La Résidence Autonomie (Hébergement et Accompagnement à la perte d'autonomie)
 - Le programme de Réussite Educative

Le CCAS est une institution de proximité essentielle de l'action sociales permettant une action directe, rapide et qualitative en fonction des besoins repérés.

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2024

Principales actions du CCAS en 2024

- Les aides sociales

- Aides sociales légales attribuées:
 - Cartes améthyste : 408
 - 9 dossiers d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile,
 - 6 dossiers de prise en charge des frais d'hébergement en établissement Personnes Handicapées,
 - 3 dossiers de prise en charge des frais d'hébergement en établissement Personnes Agées,
 - 8 dossiers d'obligations alimentaires,
 - 6 dossiers d'aide à domicile par la CNAV,
 - 22 dossiers SASPA.

➤ Aides sociales facultatives :

- Aides alimentaires: 139 et allocations diverses : 23,
- Vacances solidaires : 19 familles,
- Mutuelle pour tous : 291 adhésions (434 personnes protégées).

- Le point justice

- Permanences: 634 personnes reçues
- Avocat (procédures civiles et pénales ...)
- CIDFF (Droit des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes)
- CRAMIF (Invalidité, longue maladie, retraites, assurance maladie ...)
- CAF
- Ecrivain public
- Conciliateur de Justice
- PIMMS (Point d'information médiation multiservices)
- Nouvelles voies: Accompagnement des démarches administratives et juridiques
- ADIL: Association spécialisée dans le logement: action préventive, délivre du conseil sur les droits et devoirs de chaque partie dans le cadre des règlements amiable de litiges

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2024

Principales actions du CCAS en 2024

- **La domiciliation**
 - 238 rendez - vous honorés de demande et renouvellement de domiciliation,
 - 35 rendez - vous non honorés,
 - Nombre de demandes en augmentation compte tenu du contexte économique et du désengagement du Conseil Départemental sur les domiciliations pour les familles (hors sortants ASE et primo demandeurs RSA).

- **L'accompagnement social**
 - 79 rendez-vous d'accompagnement social DONT 8 non honorés,
 - 64 visites à domicile,
 - 61 Permanences à la résidence autonomie.

- **Les commissions « impayés de loyers » et commissions organisées**
 - 5 CLIL (Commission Locale Impayés de Loyer),
 - 5 CSLL (Coordination Sociale liée au Logement).

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2024

Principales actions du CCAS en 2024

- Résidence autonomie Jeanne BELFORT

- 1 entrée et 6 sorties de seniors sur la résidence autonomie
- Actions intergénérationnelles au sein de la résidence autonomie: 10 rencontres avec l'école Pauline KERGOMARD (48 élèves) sur 2 thèmes différents: les Jeux Olympiques jusqu'en juin et Les Petits Reporters à compter de septembre
- 5 rencontres intergénérationnelles avec l'espace jeunes (jeux, karaoké)

- Les actions auprès des séniors

- 2 sorties à la journée soit 97 participants
- 4 sorties à la ½ journée soit 172 participants
- 1 banquet de printemps: 269 seniors présents
- 1 goûter d'automne: 181 seniors présents
- 780 colis de fin d'année distribués
- 6 activités lors de la semaine bleue soit 51 seniors sur une au moins 1 activité.
- Bus Autonomy (mai) – Truck Habitat sur l'aménagement adapté: 15 personnes dont 9 seniors
- Atelier numérique santé (février): 18 seniors
- 11 ateliers culturels, musicaux, loisirs ouverts au sein de la résidence aux extérieurs: 19 seniors extérieurs et 27 résidents

3.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PROVISOIRE

K€	2023	2024 PROVISOIRE
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	1 190 k€	1 017 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	931 k€	993 k€
EPARGNE DE GESTION		
Charges financières	-259 k€	-24 k€
EPARGNE BRUTE	k€	k€
Remboursement en capital	-259 k€	-24 k€
EPARGNE NETTE	k€	k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	-259 k€	-24 k€
Dépenses d'équipement	1 k€	5 k€
Emprunt nouveau	46 k€	9 k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	k€	k€
Résultat reporté	-304 k€	-29 k€
	494 k€	190 k€
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	190 k€	161 k€

Les épargnes sont toujours négatives mais en hausse en 2024 grâce à des dépenses de fonctionnement réduites et notamment au niveau du personnel mais également via une hausse du versement de la subvention de la ville. Les recettes ont augmenté de +6,7 % quand les dépenses diminuent de 14,5%.

L'épargne s'élève en 2024 à -24k€ contre -259k€ en 2023.

Les dépenses d'investissement de l'année 2024 sont plus faibles qu'en 2023.

En 2023 le report d'excédents de 2022 s'élevait à 494k€
En 2024, le report d'excédents de 2023 s'élevait à 190k€
Ainsi en 2025, le report d'excédents de 2024 est aujourd'hui estimé à 161k€.

3.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PROVISOIRE

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024 anticipé	Taux d'évolution
011 - Charges à caractère général	387 228 €	413 325 €	
012 - Charges de personnel	789 037 €	590 239 €	
65 - Autres charges de gestion courantes	13 883 €	13 171 €	
67 - Charges exceptionnelles	0 €	250 €	
Déficit fonctionnement n-1	0 €	23 476 €	
TOTAL	1 190 148 €	1 040 460 €	-12,58%

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024 anticipé	Taux d'évolution
013 - Atténuations de charges	2 541 €	8 059 €	
70 - Produits des services	75 719 €	88 825 €	
74 - Dotations et participations	675 661 €	691 491 €	
75 - Autres recettes de gestion courante	176 972 €	204 232 €	
77 - Produits spécifiques	0 €	270 €	
Excédent de fonctionnement n-1	245 375 €	0 €	
TOTAL	1 176 268 €	992 877 €	-15,59%

Dépenses: Amortissements des investisser	9 596 €	25 074 €
Recettes: Amortissements des subventions	0 €	0 €
Solde fonctionnement	-23 476 €	-72 657 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1M€ au titre de l'exercice 2024 selon les estimations de clôture budgétaire prenant en compte un déficit de 24k€ reportés. On constate une diminution des charges de personnel en 2024 (pas de refacturation au budget principal).

Les dépenses liées à la **résidence autonomie** représentent **55% des dépenses à caractère général**: fluides (électricité, eau/assainissement) et location du bâtiment de la résidence.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 993k€. En 2023, le budget bénéficiait d'un report de 245k€. Malgré une augmentation de la subvention de la ville de 600k€, plusieurs financeurs se désengagent et notamment le Département.

Les produits des services correspondent aux portages de repas et les autres recettes de gestion courante sont les loyers de la résidence autonomie.

L'année 2024 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 72,6k€ qui devra être reporté en 2025

3.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PROVISOIRE

Dépenses d'investissements	CA 2023	CA 2024 anticipé
16 - Emprunts et dettes assimilées	436 €	432 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	336 €
21 - Immobilisations corporelles	45 679 €	7 514 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	1 116 €
TOTAL	46 115 €	9 397 €

Recettes d'investissements	CA 2023	CA 2024 anticipé
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	0 €	4 403 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 388 €	479 €
Excédents d'investissements n-1	248 657 €	213 526 €
TOTAL	250 045 €	218 407 €

Dépenses: Amortissements des investirser	0 €	0 €
Recettes: Amortissements des subventions	9 596 €	25 074 €
Solde d'investissement	213 526 €	234 084 €
Solde de fonctionnement	-23 476 €	-72 657 €
Solde général	190 050 €	161 427 €

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 9k€ en 2024 contre 26k€ en 2023.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 218k€ en 2024 contre 250k€ en 2023. On notera que les excédents d'investissements reportés en 2024 s'élèvent à 213k€ et constituent 98% des recettes en 2024.

En additionnant le solde de fonctionnement et d'investissement, les excédents de 2024 s'établissent à 161k€.

04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

- 4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN 29
- 4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 31
- 4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 36

04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

29

4.1. LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

Un contexte incertain depuis le début de la mandature

Depuis le début de cette mandature, le budget du CCAS aura été marqué par des crises compliquant son élaboration :

- **Crise sanitaire en 2020/2021** dont les conséquences ont durablement impacté les finances publiques et explique en partie les déficits publics constatés aujourd'hui au niveau national
- **Crise énergétique**, résultant de l'indisponibilité importante du parc nucléaire français en **2022-2023**, mais surtout de fortes tensions internationales et d'une guerre en Ukraine qui s'est malheureusement installée dans la durée, entraînant la multiplication par deux des dépenses d'énergie
- **Crise inflationniste**, avec une inflation inédite depuis les années 1970 qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le tissu économique local mais aussi sur les collectivités comme la ville de Limay, confrontée à l'explosion des taux d'intérêts (multipliés par 4 en l'espace de 18 mois) et à la révision des marchés publics (jusqu'à 30% de hausse sur certains contrats)

L'année 2025 ne fera pas exception à ce contexte contraint et incertain, aux vus des conflits au Moyen-Orient ou en Ukraine et d'une inflation qui ralentit tout en se maintenant à un niveau élevé.

De plus, en cohérence avec les missions de service public rendues et afin de remplir à l'obligation de portage de celles-ci par le C.C.A.S. pour l'obtention des subventionnements, la réussite éducative comme en 2024 est intégrée à ce budget prévisionnel 2025 ainsi que les actions du Contrat Local de Santé et de la Parentalité.

Les dépenses afférentes sont en grande partie couvertes par les subventions accordées.

La refacturation de la mise à disposition des agents Ville participant aux actions mises en place par le C.C.A.S. **est retirée de l'élaboration du budget pour 2025.**

04

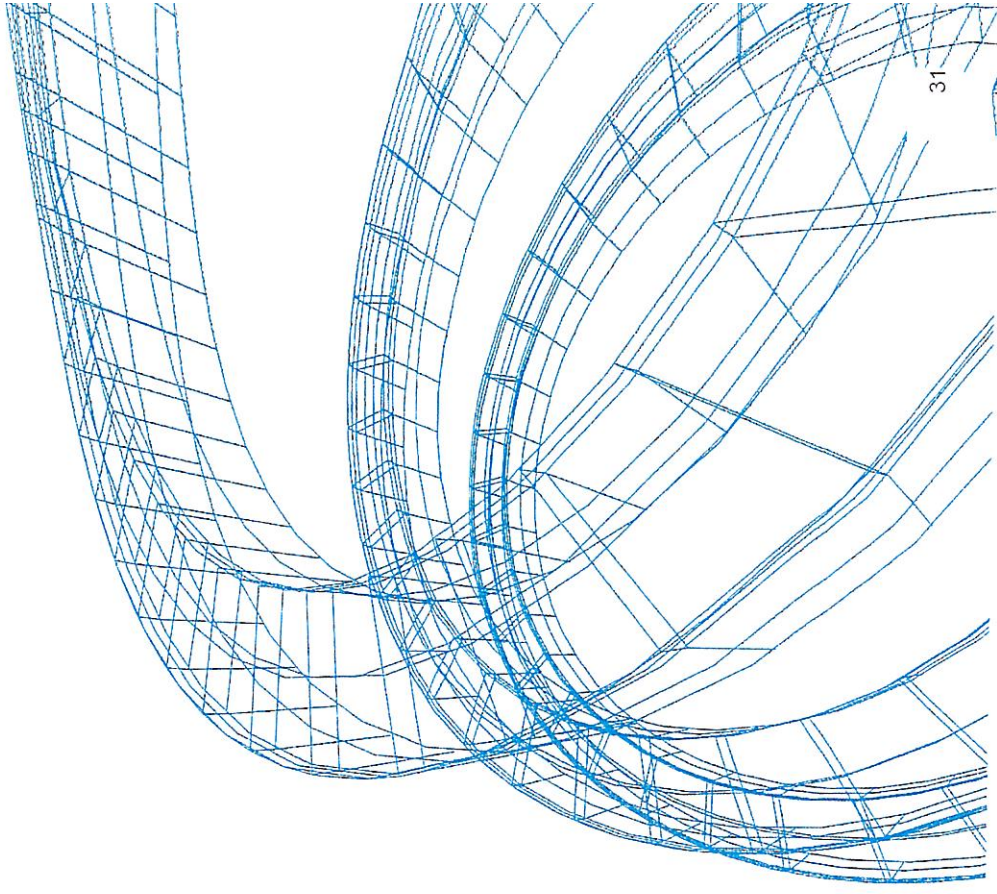
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

31

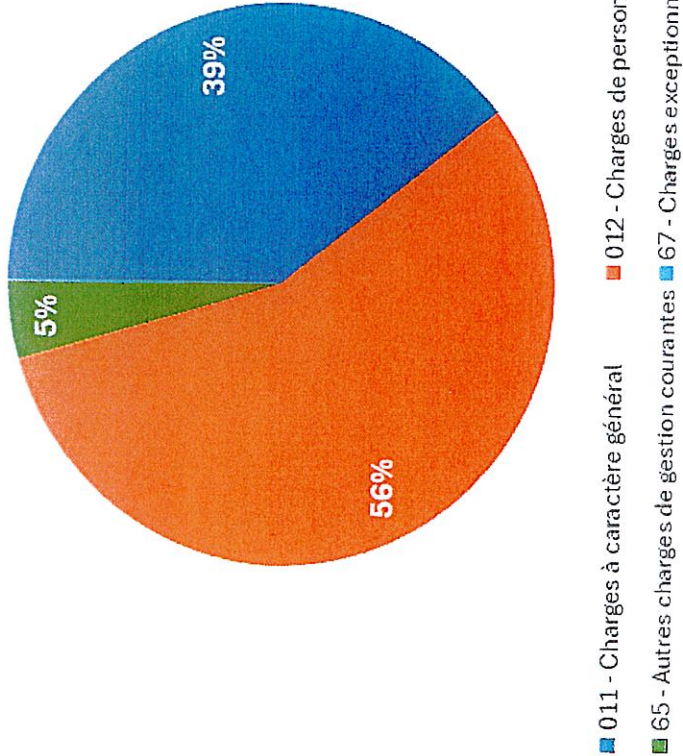


4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024 anticipé	BP 2025
011 - Charges à caractère général	387 228 €	404 584 €	413 325 €	416 005 €
012 - Charges de personnel	789 037 €	655 915 €	590 239 €	593 825 €
65 - Autres charges de gestion courantes	13 883 €	46 700 €	13 171 €	47 761 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	900 €	250 €	600 €
Déficit fonctionnement n-1	0 €	23 476 €	23 476 €	72 657 €
TOTAL	1 190 148 €	1 131 576 €	1 040 460 €	1 130 848 €

Dépenses de fonctionnement BP 2025



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courantes
- 67 - Charges exceptionnelles

L'objectif du BP 2025 du CCAS est une nécessaire diminution des dépenses avec notamment le maintien des efforts réalisés sur le personnel en 2024.

Le premier poste de dépenses pour le CCAS de Limay reste le personnel à plus de 56%.

Les charges à caractère général pour 39% sont proposées en légère augmentation vis-à-vis du BP 2024, notamment avec les hausses de charges des assurances, taxes foncières ou locations immobilières liées à la résidence autonomie.

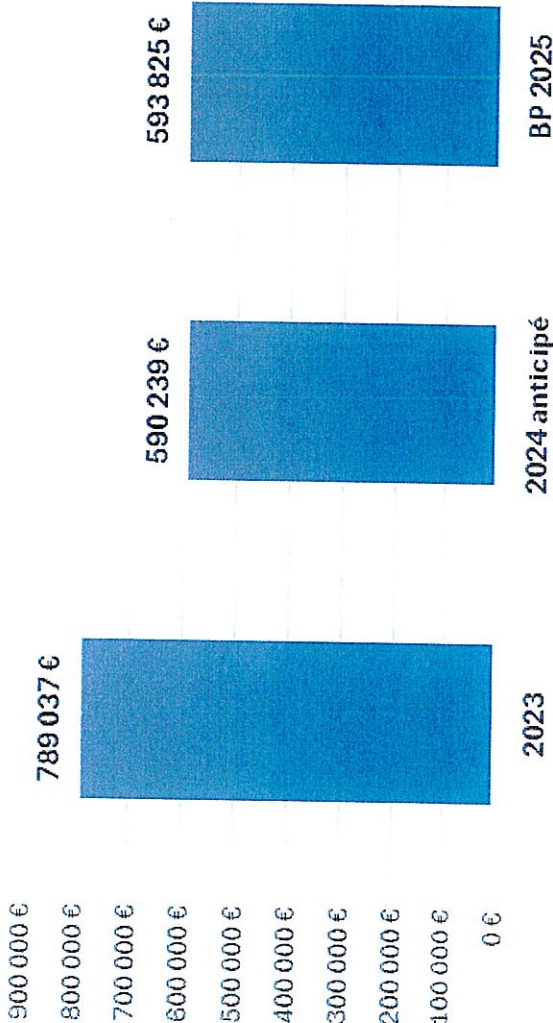
Les charges de gestion courante restent stables.

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2025

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FOCUS PERSONNEL

Evolution des dépenses de personnel



Services	Temps complet	Temps non complet	Total Général
Direction de la solidarité CCAS	4	1	5
Réussite éducative	1		1
Pôle social / Logement / Accès aux droits	3		3
Séniors	4	1	5
Total général	12	2	14

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FOCUS PERSONNEL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail annuel est de 1 607 heures.

Répartition par catégories : Titulaires Stagiaires Contractuels

Catégorie	Féminin	Total général
A	1	1
C	13	13
Total général	14	14

Catégorie d'âge	Féminin	Total général
30 à 34 ans	2	2
35 à 39 ans	1	1
40 à 44 ans	2	2
45 à 49 ans	3	3
50 à 54 ans	2	2
55 à 59 ans	3	3
60 ans et +	1	1
Total général	14	14

Grands volumes de la masse salariale Titulaires, stagiaires, contractuels

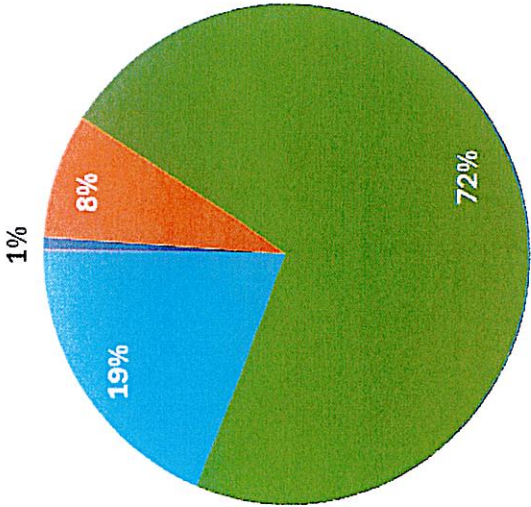
Traitement de base	N.B.I.	Régime indemnitaire	Indemnité de résidence
335 964	6 253	35 660	10 402

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024 anticipé	BP 2025
013 - Atténuations de charges	2 541 €	9 850 €	8 059 €	9 500 €
70 - Produits des services	75 719 €	93 000 €	88 825 €	93 000 €
74 - Dotations et participations	675 661 €	829 600 €	691 491 €	833 422 €
75 - Autres recettes de gestion courante	176 972 €	219 200 €	204 232 €	219 000 €
77 - Produits spécifiques	0 €	5 000 €	270 €	1 000 €
Excédent de fonctionnement n-1	245 375 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 176 268 €	1 156 650 €	992 877 €	1 155 922 €

Recettes de fonctionnement BP 2025



- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres recettes de gestion courante
- 77 - Produits spécifiques



Dans le cadre des annonces gouvernementales et de la diminution de dotation du Département notamment, les recettes ont été ajustées pour coller à la réalité des subventions perçues par le CCAS.

Le premier poste de recettes pour le CCAS est à 72% les subventions de l'Etat et de la ville. Comme précisé, le désengagement progressif en particulier du Département nécessite une augmentation de la subvention de la ville de 100k€ pour atteindre 700k€.

Les autres recettes de gestion courante représentent 19% des recettes de fonctionnement et sont composées des recettes immobilières liées à la résidence autonomie.

Les produits des services représentent 8% des recettes de fonctionnement du CCAS et sont liées au portage de repas.

Attention, à l'heure ou nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2025

04

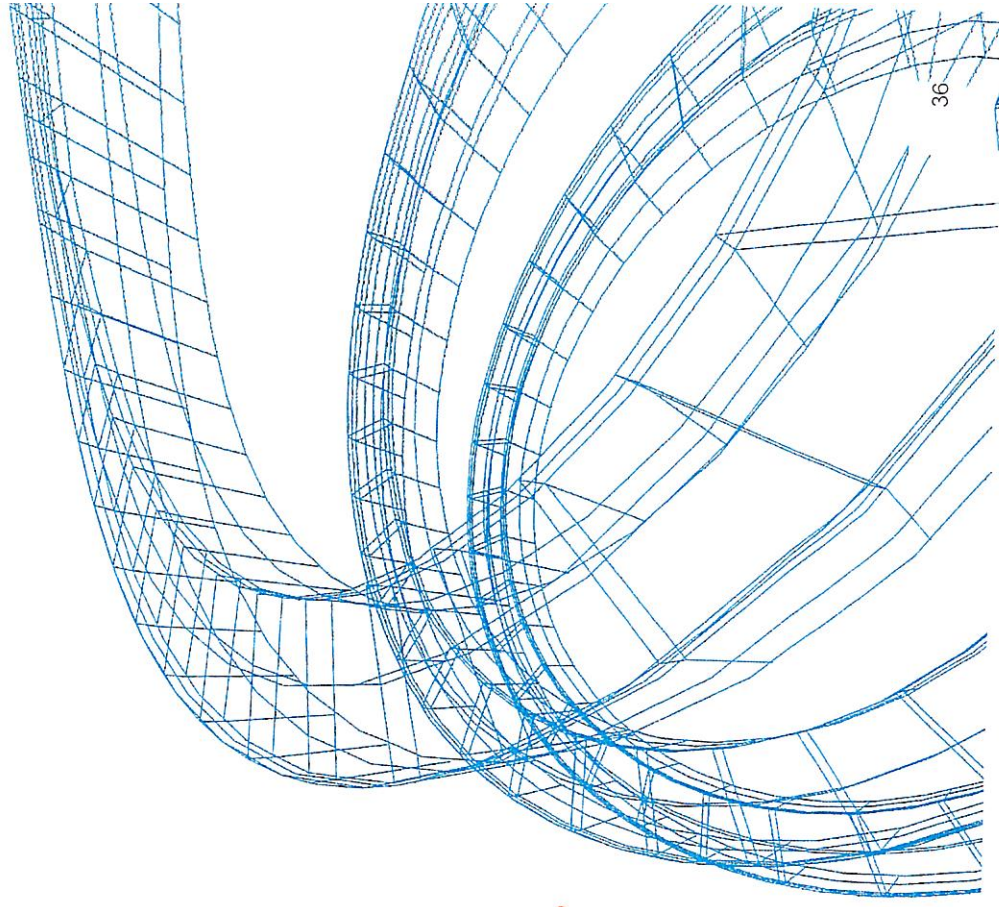
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

LES PRIORITÉS DU BUDGET 2025 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

36



4.3. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissements	CA 2023	BP 2024	CA 2024 anticipé	BP 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	436 €	2 600 €	432 €	2 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	66 450 €	336 €	66 450 €
21 - Immobilisations corporelles	45 679 €	20 420 €	7 514 €	51 640 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	151 730 €	1 116 €	141 068 €
TOTAL	46 115 €	241 200 €	9 397 €	261 158 €

Attention, les montants correspondants aux restes à réaliser en investissement ne sont pas encore intégrés au BP à l'heure ou nous rédigeons ce ROB.

Recettes réelles d'investissements	CA 2023	BP 2024	CA 2024 anticipé	BP 2025
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	0 €	0 €	4 403 €	0 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 388 €	2 600 €	479 €	2 000 €
Excédents d'investissements n-1	248 657 €	213 526 €	213 526 €	234 084 €
TOTAL	250 045 €	216 126 €	218 407 €	236 084 €

Dépenses: Amortissements des investisseme	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes: Amortissements des subventions	9 596 €	25 074 €	25 074 €	25 074 €
Solde d'investissement	213 526 €	0 €	234 084 €	0 €
Solde de fonctionnement	-23 476 €	0 €	-72 657 €	0 €
Solde général	190 050 €	0 €	161 427 €	0 €

Le montant des dépenses d'investissement prévu au BP 2025 est légèrement supérieur au BP 2024 de près de 20k€. L'augmentation constante des recettes d'investissement est liée mécaniquement au report des résultats N-1 et à des investissements maîtrisés. Le budget est ainsi équilibré

Les principaux investissements prévus en 2025 sont les suivants:

- Opérations de maintenance sur la résidence autonomie et autres aménagements divers
- Achats de mobiliers et de matériel informatique
- Achat d'un véhicule